

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

TEL. : 02.37.91.88.88

N°SDIS/OPS/2016 - 01/07

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Officier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et ses articles R 1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 janvier 2006 modifié fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1^{er} : Pour l'année 2016, le commandant Fabien LECUIROT, titulaire de l'unité de valeur PRV3, tient l'emploi de responsable départemental de la prévention au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir.

Article 2 : Pour l'année 2016, la liste des officiers et sous-officiers, titulaire de l'unité de valeur PRV2 pouvant tenir l'emploi de préventionniste est composée ainsi :

- Lieutenant Robert ALEPEE
- Lieutenant Gérard MIGNOT
- Lieutenant Florent COURTOIS
- Lieutenant Didier FAIPEUR
- Lieutenant Didier FAYEMENDY
- Lieutenant Wilfried GRASSET

Article 3 : Le directeur de cabinet du préfet et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Chartres, le

05 JAN. 2015

Le préfet,

Nicolas QUILLET